



N°46
OCTOBRE
2019

LE PETIT MOHONNAIS

INFORMATIONS DIVERSES



Ouverture à LANOUÉE d'un Centre Restos du Cœur en novembre prochain. Les Restos du Cœur recherchent des bénévoles. Vous êtes prêt(e) à donner un peu de votre temps, contactez Marylou au 02 97 63 01 41 (lundi/mardi et jeudi/vendredi) ou par mail : ad56.benevolat@restosducoeur.org Infos : morbihan.restosducoeur.org. Vous souhaitez être utile et rendre un service désintéressé aux personnes en difficulté, toutes les bonnes volontés et savoir-faire sont bienvenus pour développer diverses actions. Nos besoins en bénévoles sont nombreux et variés : Distribution alimentaire, Logistique (Conduite, livraison, stockage), Gestion – Comptabilité, Secrétariat, Prospection, Action d'insertion, Aide à la personne.

- Lundi 14 octobre 2019 = ouverture de la mairie uniquement le matin
- Mardi 15 octobre 2019 = mairie fermée
- Lundi 21 et mardi 22 octobre = ouverture de la mairie uniquement le matin
- Jeudi 24 octobre = ouvert uniquement le matin.
- Mercredi 30 octobre 2019 = mairie fermée



Comme les années précédentes, un repas sera servi au bar-restaurant de la mairie. Tous les anciens d'Algérie sont invités ainsi que les braves gens qui souhaitent se joindre à nous. Le repas est de 30€, vingt cinq euros pour les anciens d'Algérie. Inscriptions jusqu'au 30 octobre 2019 auprès de Marie Claude Bouédo, René Boschet ou Christian Labbé.

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu le lundi 11 novembre 2019 à 11h30 au monument aux morts. N'oublions pas ceux qui ont donné leur vie. UNACITA



Une réunion sera organisée par l'ARIC à la salle des fêtes de PLOERMEL le jeudi 21 novembre 2019 à 19 heures pour donner des informations à tous ceux et celles qui souhaitent se présenter aux élections municipales qui auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020. Renseignements auprès de PLOERMEL Communauté .

Le CCAS organise son traditionnel repas pour les plus de 70 ans le dimanche 13 octobre 2019 à 12H à la salle polyvalente de Mohon.



L'APEL des écoles du RPI Mohon-St Malo des 3 fontaines organise sa potée le samedi 19 octobre 2019 à la salle polyvalente de Mohon



L'EMSM recevra Campénéac le dimanche 13 octobre 2019 au stade de Mohon à 15h en match de coupe et recevra également Beignon le dimanche 03 novembre 2019 à 15h en championnat de D3



Le bar de la mairie « chez Karine et Didier » vous propose « La Normande » comme pizza du mois . Ingrédients : poulet, champignons, crème, œuf, mozzarella, sauce tomate et origan. Réservation au 02 97 93 94 33

LE MANOIR HALLOWEEN FANCY DRESS & KARAOKE PARTY WITH DJ RON
October 31st 8pm
FOOD AVAILABLE BY RESERVATION
LA CROIX DE L'IFF MOHON
0297738726

Déclarez vos ruches entre le 1er septembre et le 31 décembre 2019. Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue. Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation. Déclaration en ligne sur mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Isolation à 1 € : info ou intox ?



Les conseils de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

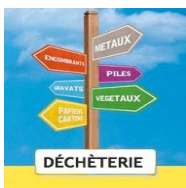
Si certaines offres sont sérieuses, des démarchages abusifs et des arnaques existent aussi.

- Evitez les démarchages qui se proposent d'intervenir directement chez vous pour faire les travaux, sans avoir d'abord visité votre logement ;
- Demandez toujours un devis préalable, qui fera apparaître la nature des travaux et la méthodologie utilisée : dépose de l'isolant existant ? (généralement non compris dans l'offre). Pose d'un pare-vapeur ? Repérage préalable des réseaux électriques ? etc...
- Vérifiez les performances énergétiques de l'isolant, ainsi que la valeur du CEE proposé et l'organisme financeur.
- Demandez à avoir les attestations d'assurance décennale et responsabilité civile de l'entreprise, ainsi que le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- prendre rendez-vous avec un conseiller-juriste de l'ADIL au **02-97-47-02-30 (Vannes)** ou **02-97-21-74-64 (Lorient)**, pour nous montrer votre devis.
- ou nous questionner par mail adil.56@wanadoo.fr

Un agent des services techniques tiendra une permanence pour le raticide le vendredi 25 octobre 2019 de 10h00 à 12h00 à la salle de réunion de la mairie.



Les 24 et 25 octobre 2019, FARAGO fera sa tournée dans les exploitations agricoles pour la campagne de dératisation et de désourisisation.



La déchèterie des Tertres est réservée aux particuliers et professionnels mais afin de favoriser la fluidité du trafic sur le site, les tracteurs ne sont autorisés à fréquenter ce lieu **uniquement les jeudis**. Les lundis et samedis étant réservés aux véhicules légers.

Taxe séjour

Ploërmel Communauté a décidé d'instaurer cette taxe à compter du 1er janvier 2020. Les particuliers hébergeurs devront faire leur déclaration pour meublés de tourisme, gîtes, chambres d'hôtes etc... directement par leurs soins sur le site DECLALOC. Ils pourront faire une télédéclaration mensuelle des hôtes accueillis, un télépaiement trimestriel de la taxe de séjour au réel (payée par le touriste) perçue par l'hébergeur pour le compte de PLOERMEL COMMUNAUTE (des



abattements sont prévus pour les moins de 18 ans, etc...)

Ils devront afficher la grille des tarifs de la taxe de séjour et tenir un registre des logeurs. Des amendes sont prévues en cas de non déclaration

DU NOUVEAU POUR LES USAGERS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : LE PAIEMENT EN LIGNE



Depuis le 1^{er} octobre 2019, les Usagers des services publics Mohonnais ont à leur disposition un service de paiement en ligne qui leur permet de régler les sommes dont ils sont redevables lors de l'utilisation de ces services (location de salles, cantine, garderie, loyers etc...).

C'est un service sécurisé utilisable par l'intermédiaire d'un téléservice PAYFIP, la nouvelle offre de paiement en ligne de la Direction Générale des Finances Publiques.

Les usagers qui ont opté pour le prélèvement automatique continuent d'être prélevés, pour les autres, c'est un nouveau mode de paiement.

L'utilisateur dispose ainsi d'une offre souple lui permettant de payer à n'importe quel moment (soir, week-end et jours fériés compris), de n'importe où (France ou Etranger) et sans frais.

Le choix est laissé entre :

- le paiement par carte bancaire avec saisie des informations relatives à la carte bancaire et validation du paiement
- une solution de prélèvement unique en deux étapes :
 - authentification au moyen de son identifiant fiscal
 - exécution du virement en quelques clics : sélection du compte bancaire à débiter (après saisie de ses coordonnées bancaires lors de la première connexion) puis validation du mandat de prélèvement.

Dans les deux cas, l'utilisateur reçoit confirmation de son paiement par voie électronique.

Optez pour ce nouveau mode de paiement : un service sécurisé, gratuit, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours/7.

Moins de chèques et d'espèces, sans déplacements ni coûts d'affranchissement.



La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 07 novembre 2019 à 20H à la salle de la mairie.

Directrice publication : J.Denis Rédaction et impression : Mairie de Mohon Tel : 02-97-93-94-20 site internet : mohon.fr Courriel : mairie.mohon@wanadoo.fr

